



Montreux, le 21 février 2022

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2022

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

La présente communication a pour but de donner des informations concernant la séance du Conseil du 2 mars 2022 à l'Aula de Montreux-Est.

COVID - Informations pour les Communes suite aux décisions du Conseil fédéral du 16 février 2022

Suite aux annonces faites par le Conseil fédéral le mercredi 16 février et l'adoption par ce dernier d'une nouvelle ordonnance COVID-19 Situation particulière, nous avons le plaisir de vous informer que **les mesures de lutte contre la pandémie** qui vous ont été communiquées le 21 décembre 2021 **ont toutes été levées**.

Cela signifie en particulier que les séances de conseils communaux ou généraux peuvent à nouveau avoir lieu dans les salles ordinairement utilisées pour cela, que le masque n'est plus obligatoire ni pour ces séances, ni au sein des locaux de l'administration communale, et qu'il n'y a plus non plus d'obligation de respect des distances. Les séances de conseils, comme les séances de travail, peuvent donc à nouveau avoir lieu normalement et peuvent être suivies de parties conviviales comme apéritifs ou repas. Il n'y a plus non plus d'obligation de consommer assis.

Toutefois, les personnes qui souhaiteraient continuer à porter le masque facial pour des motifs personnels doivent pouvoir le faire, à moins que cela ne soit totalement incompatible avec leur fonction.

La direction des affaires communales et des droits politiques répond volontiers à vos éventuelles questions par téléphone au **021 316 40 80** ou par mail à affaires-communales@vd.ch

Concernant le déroulement de la séance, je souhaite par la présente fournir des informations complémentaires et attirer votre attention sur les points suivants :

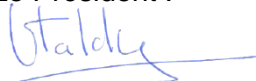
- Celles et ceux qui souhaitent continuer à porter un **masque de protection** sont invités à se munir de leur propre masque ; des masques seront toutefois disponibles à l'entrée de la salle ;
- La **désinfection des mains** à l'entrée de la salle est obligatoire ;
- L'appel étant supprimé, merci de **signer la liste de présence** qui se trouvera à l'entrée de la salle ;
- Les **présidents de commission** seront invités à rejoindre la tribune, par le chemin le plus direct ;
- Le **public** est admis à la séance et prendra place sur les sièges au fond de la salle.
- Les **personnes vulnérables** ainsi que celles présentant des symptômes typiques d'infection au COVID-19, de même que les personnes qui ont eu un contact étroit avec une personne infectée et qui devraient, selon les critères définis par l'OFSP, respecter des mesures de quarantaine et/ou d'isolement, doivent renoncer à participer à la séance.

Nous vous remercions par avance de respecter les consignes notifiées ci-dessus, afin que la séance puisse se dérouler sereinement.

Au plaisir de vous revoir, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes meilleurs messages.

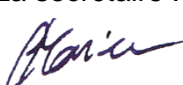
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Vincent **HALDI**



La secrétaire :


Céline **MORIER**